PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 30 janvier 2024

Le 30 janvier 2024 à 18h30,

L'assemblée générale extraordinaire du Club Sportif Multisports Gennevillois (CSMG) s'est tenue les locaux du Gennevilliers Basket Club situé 15 rue Marcel Lamour, 92230 Gennevilliers, sous la présidence d'Alan GELIN-DEVISE, Président de l'association. Les membres ont été convoqués par mail en date du 15 janvier 2024. La liste des présents à cette Assemblée Générale extraordinaire est jointe en annexe.

L'Assemblée générale est présidée par Alan GELIN-DEVISE en sa qualité de président du CSMG et Monsieur Gilles VERDURE est désigné comme secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la réunion.

Après un mot de bienvenue, le Président ouvre la séance à 18h45 et rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

<u>- Vote des modifications de statuts de l'association</u>

Constatant que les anciens statuts étaient jugés trop vétustes, manquait de clarté et/ou plus en adéquation avec la réalité actuelle de l'association, un projet de refonte sur proposition du comité directeur est soumis au vote de l'assemblée générale pour validation. La présentation générale du projet de modification est ouverte. Notamment les articles afférents à l'administration et au fonctionnement du club :

- L'assemblée générale ordinaire qui aura vocation à être élective tous les 4 ans (basée sur une olympiade) élisant un « conseil d'administration » (changement de dénomination avec l'ancien « comité directeur » pour marquer une rupture symbolique avec les précédents statuts).
- Les assemblées générales de section, électives tous les 4 ans également, selon le calendrier de l'omnisports, permettant la représentativité de la section au conseil d'administration, à raison d'un membre élu siégeant de droit au CA
- Le CA étant composé par ailleurs d'un collège de membres individuels (10). Membres du CSMG non élus au sein d'un bureau de section qui se seront portés candidat individuellement au CA.

Avec l'ambition de redonner de la vie démocratique dans les instances dirigeantes et dans la représentativité des sections sportives du club.

Cette proposition de refonte des statuts ouvrant la participation au sens large à l'ensemble des membres du club, ils seront vivement encouragés à participer à ces moments cruciaux de démocratie interne, l'assemblée générale étant une véritable opportunité pour tous les membres de s'impliquer dans la vie du club, de partager des idées, et de contribuer à façonner le futur du CSMG.

Annexes au procès-verbal :
- Liste de présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Refonte des statuts

Sans demandes de précisions complémentaires et personne ne demandant plus la parole, Cette modification est mise aux voix et est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des votants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 19h00

Fait à Gennevilliers
Le 9 février 2024

Le président de séance
Alan GELIN-DEVISE

Le secrétaire de séance
Gilles VERDURE